



BienVivreSaRetraite

<https://www.ansiege.fr/>

Guide Social de l'ANR

Action Sociale et Solidarité



Les Vacances

L'Administratif

La Santé

Les Retraites

Services à la Personne

Les décès

Pensions de réversion

Le Médico-social

ACTION LOGEMENT : <https://www.actionlogement.fr>

Offre et aides au logement, travaux, achat et investissement immobilier, solution de financement, accompagnement des salariés, des entreprises, des bailleurs....

ASSURANCE MALADIE : <https://www.ameli.fr/>

Le site officiel de l'Assurance Maladie. Actualités - Droits et Démarches - Remboursements - Prestations et aides – Santé - Offres de prévention.

AGIRC/ARRCO : <http://www.agirc-arrco.fr/>

Le site de référence pour s'informer sur la retraite complémentaire, connaître sa caisse de retraite, faire une simulation retraite ou demander sa retraite.

AMICALE-VIE : <https://amicale-vie.fr>

Amicale Vie est une mutuelle réservée aux membres de l'ANR (Association Nationale de Retraités), âgés de moins de 76 ans qui souhaitent, par une cotisation intéressante, faire bénéficier leurs proches d'un capital décès.

ANCV (Agence Nationale Chèques Vacances) : <https://www.ancv.com/seniors-en-vacances>

Découverte de l'ANCV avec ses produits chèques-vacances, coupons sport, programme d'aide au départ en vacances ainsi que son actualité.

AIDANTS FAMILIAUX : <https://www.aidants.fr/>

Depuis sa création en 2003, l'Association Française des Aidants écoute et porte la parole des proches aidants.

AIDE PERSONNES ÂGÉES : www.service-public.fr

Une personne âgée peut bénéficier de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) en cas de perte d'autonomie, de l'allocation de solidarité aux personnes.

AIDE AU MAINTIEN À DOMICILE : <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-a-domicile/beneficier-daide-a-domicile/jai-besoin-detre-aide-a-domicile-comment-faire>

Retraités de la fonction publique de l'Etat : la prestation d'aide au maintien à domicile (AMD) s'aligne sur le secteur privé.

AIDE AXEO LA POSTE : <https://www.axeoservices.fr>

AXEO Services, filiale de La Poste, intervient au domicile des particuliers pour le ménage, la garde d'enfants, le jardinage et l'aide à domicile pour les personnes âgées.

APA (Aide Personnalisée Autonomie) : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10009>

L'APA sert à payer (en totalité ou en partie) soit les dépenses nécessaires pour rester au domicile (APA à domicile), soit le tarif dépendance de l'établissement médico-social (exemple : EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) où vous vivez (APA en établissement).

APL (Allocation Personnalisée Logement) : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12006>

L'aide personnalisée au logement (APL) permet de réduire le montant de votre loyer ou redevance si vous êtes locataire ou résident en établissement.

ALS (Allocation Logement Social) : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1280>

Elle permet d'obtenir une aide financière pour réduire le montant de votre loyer (ou de votre redevance si vous êtes résident en établissement).

ASP (Allocation Solidarité Personnes Agées) : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16871>

L'allocation de solidarité aux personnes âgées est une prestation mensuelle accordée aux retraités ayant de faibles ressources et vivant en France.

ASI (Allocation Supplémentaire Invalidité) : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16940>

Elle vient compléter les revenus, pour faire atteindre un montant total minimal. Elle est versée chaque mois par la sécurité sociale ou la MSA si régime agricole.

AZUREVA : <https://www.azureva-vacances.com>

AZUREVA, spécialiste des vacances en famille. Azureva accueille dans ses clubs en pension et ses résidences de vacances en location partout en France

CAPITAL DECES POUR UN FONCTIONNAIRE : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1544>

Les ayants droit d'un fonctionnaire décédé en activité ont droit, sous conditions, à une prestation appelée capital décès. Son montant varie selon que le fonctionnaire décède avant ou après l'âge minimum de la retraite. Les ayants droit doivent en faire la demande auprès de l'administration employeur du fonctionnaire décédé.

CAPITAL DECES D'UN EXPLOITANT AGRICOLE : <https://www.msa.fr>

Il apporte une aide aux familles confrontées au deuil et permet de faire face, notamment, aux frais liés au décès. Depuis le 1er janvier 2022, le versement du capital décès est ouvert aux proches des non-salariés agricoles et non plus seulement aux proches des salariés agricoles.

CAPITAL DECES D'UN INDEPENDANT : <https://www.ameli.fr/assure>

Le décès fait partie des risques pris en charge par le Régime général de la Sécurité sociale. En tant qu'ayants droit d'un indépendant artisan, commerçant ou industriel, les proches du défunt peuvent percevoir un capital décès ainsi qu'un capital orphelin. Le montant du capital décès d'un assuré décédé cotisant est de 20 % du plafond de la Sécurité sociale, soit 8 798,40 € en 2023.

CAPITAL DECES D'UNE PROFESSION LIBERALE : <https://www.cnavpl.fr/>

La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Professions Libérales (CNAVPL) fédère dix Caisses de retraite, dénommées "Sections professionnelles". Ensemble, elles représentent l'Organisation autonome d'assurance vieillesse des professions libérales. La CNAVPL est un organisme français de droit privé chargé d'une mission de service public, sans but lucratif.

CDCA (Conseil Départemental Citoyenneté Autonomie) : <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/>

Le CDCA remplace le conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH) et le comité départemental des retraités et personnes âgées (CODERPA). Cette instance nouvelle présidée par le président du Conseil départemental a pour ambition de renforcer la démocratie participative au niveau local et de faciliter la co-construction des politiques publiques territoriales en concertation avec les personnes et leurs proches, les représentants institutionnels locaux et les professionnels du secteur de l'âge et du handicap.

CNSA (Caisse Nationale Solidarité Autonomie) : <https://www.cnsa.fr>

Portail national d'information pour les personnes âgées et ses proches. Besoin d'aide près du domicile de la personne âgée ? Des points d'information locaux sont présents près de chez vous, pour répondre à vos questions, pour vous aider dans vos démarches... Vous trouverez leurs coordonnées dans l'annuaire des points d'information locaux.

CMI (ex carte européenne de stationnement) : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34049

La carte de stationnement permet à une personne en situation de handicap de stationner gratuitement sur les places ouvertes au public. La démarche pour faire une demande de carte est différente selon que la personne est invalide civil ou invalide de guerre. Cette carte est remplacée depuis le 1^{er} janvier 2017 par la carte mobilité inclusion (CMI)

CESU (Chèques Emploi Services Universel) : <http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13607>

Le chèque emploi-service universel (CESU) est un dispositif permettant à un particulier employeur de déclarer simplement la rémunération des salariés pour des activités de services à la personne. Ces services sont en principe rendus au domicile du particulier ; il peut également s'agir d'activités exercées hors du domicile dès lors qu'elles s'inscrivent dans le prolongement d'une activité de services à domicile.

DENUTRITION : <https://www.luttecontreladenutrition.fr>

Faire que la lutte contre la dénutrition soit une composante des politiques nationales et locales de santé. La dénutrition est insuffisamment connue des concitoyens et insuffisamment intégrée dans les politiques de santé. Le terme de dénutrition renvoie essentiellement, pour la plupart des citoyens, à des notions de famine (insuffisance d'accès à l'alimentation dans des pays ou temps lointains) et très peu à l'absence d'appétit dans les pays d'abondance alimentaire.

DOCUMENTS À CONSERVER : <https://www.services-public.fr/particuliers/vosdroits/F19134>

Quels papiers administratifs faut-il garder ? Combien de temps ? Nous vous indiquons les règles à connaître pour les principaux documents de la vie courante : assurance, banque, famille, impôts, logement, travail, véhicule, santé....

FRANCE CONNECT : <https://franceconnect.gouv.fr>

FranceConnect simplifie les démarches de plus de 40 millions de personnes. FranceConnect, c'est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à plus de 1400 services en ligne comme : la citoyenneté ; la santé, les impôts, etc....

IMPOTS : <https://www.impots.gouv.fr>

Tous les renseignements relatifs aux impôts se trouvent dans cette application. Un nouveau service en ligne « gérer mes biens immobiliers » s'enrichit pour permettre aux usagers propriétaires de se conformer à la loi et déclarer l'identité des occupants de leurs biens immobiliers. Sur ce site, voici différents éléments comme :

- Gérer votre prélèvement à la source,
- Payer vos impôts,
- Déclarer vos revenus,
- Consulter vos déclarations et avis d'imposition,
- Consulter la situation de vos paiements,
- Accéder à des données publiques,
- Retrouver les coordonnées de vos services compétents
- Réaliser des demandes et démarches via votre messagerie sécurisée
- Déclarer des dons,
- Gérer vos biens immobiliers.

INFORMATIONS SANTÉ : <https://www.france-assos-sante.org/>

France Assos Santé est le nom choisi par l'Union Nationale des associations agréées du système de santé afin de faire connaître son action comme organisation de référence pour représenter les patients et les usagers du système de santé et défendre leurs intérêts.

INFORMATION SUR L'ACTION SOCIALE DE LA POSTE : <https://www.portail-malin.com/>

Vous êtes retraité de La Poste, pour les aides sociales, allez consulter le Portail Malin. Ce site internet regroupe l'ensemble des offres sociales destinées aux salariés du Groupe La Poste. Il renseigne sur le chèque culture, les chèques-vacances, le sport et les activités culturelles mais aussi sur le règlement général sur la protection des données (RGPD).

INFORMATIONS JURIDIQUES : <https://www.legifrance.gouv.fr/>

C'est le service public de la diffusion du droit, pour rendre le droit plus accessible. Ce site apporte notamment l'ajout des plans de classement de jurisprudence administrative et de jurisprudence juridique. Les recherches du Journal Officiel de la République Française y sont facilitées.

MALTRAITANCE PERSONNES AGÉES : <https://3977.org/>

La Fédération 3977 contre les maltraitances est un dispositif associatif d'alerte et de prévention des maltraitances envers les personnes en situation de vulnérabilité (notamment âgées ou en situation de handicap) en France. Elle assure une écoute de tous les appels : victimes, proches, témoins ou professionnels, pour les accueillir, les soutenir et les comprendre, de façon bienveillante, au besoin sous couvert d'anonymat. Elle contribue à orienter les appelants vers les professionnels, les services et les institutions légitimes et compétents, après l'analyse des situations, pour apporter une réponse adaptée. Elle est soutenue et financée par les pouvoirs publics (Direction Générale de la Cohésion Sociale du ministère des Solidarités et de la Santé).

Il faut composer le : **17** en cas de danger immédiat - **114** si vous avez des difficultés à entendre ou à parler.

MILEADE : <https://www.mileade.com>

Miléade est un nouvel acteur touristique français, né du rapprochement entre Cap'vacances et Vacancier, deux opérateurs historiques du secteur des Villages Clubs. Avec un parc consolidé de 34 établissements situés dans des emplacements exceptionnels et une capacité totale de 10 300 lits, Miléade se place parmi les leaders sur le marché du Village Club en France. Le fruit d'une fusion vertueuse, créatrice de valeur et socialement responsable

MUTUALIA : <https://www.mutualia.fr>

La CFR (Confédération Française des Retraités) regroupant 6 fédérations ou associations dont l'ANR, a fait un appel d'offres vers les mutuelles santé. Le but étant que les personnes à faibles revenus puissent souscrire à une complémentaire santé. Selon certains critères, la CFR a retenu Mutualia et un accord a été conclu entre les 2 parties.

Créée par la Mutualité Sociale Agricole pour permettre aux populations agricoles d'accéder à une protection sociale complémentaire santé de qualité, Mutualia bénéficie de fondations et de valeurs solides sur lesquelles on peut s'appuyer pour accompagner les familles jeunes et les seniors, les travailleurs indépendants ou encore les chefs d'entreprise.

Mutualia propose une complémentaire santé à des populations dont les besoins sont spécifiques.

MUTUELLE GÉNÉRALE : <https://www.lamutuellegenerale.fr/>

La Mutuelle générale est une société régie par le Livre II du code de la mutualité. Société de personnes à but non lucratif, elle n'a pas d'actionnaires à rémunérer. Sa gouvernance est assurée par des instances représentatives de ses sociétaires.

Les activités de La Mutuelle générale incluent la protection sociale complémentaire, la prévention santé, des services, des centres de soins et une fondation d'entreprise.

Outre l'assurance santé et la prévoyance elles-mêmes, La Mutuelle générale développe des programmes de prévention santé pour accompagner ses adhérents individuels et collectifs en fonction de leurs situations, avec l'appui d'experts, Elle leur vient également en aide en cas de difficulté à travers son fonds d'action sociale.

OBSERVATOIRE DES RETRAITES : <https://www.observatoire-retraites.org/>

L'Observatoire des retraites a été mis en place par les régimes de retraite complémentaire Agirc et Arrco. Il propose un panorama des différents systèmes de retraite dans le monde :

PENSION DE REVERSION REGIME GENERAL : <https://www.info-retraite.fr>

En cas de décès de votre époux (se) ou ex-époux (se), vous pouvez bénéficier d'une partie de sa retraite, sous certaines conditions : il s'agit de la pension de réversion. La réversion n'est pas versée automatiquement, il faut en faire la demande.

Les régimes de l'assurance retraite (salariés, travailleurs indépendants, contractuels de droit public) et MSA (salariés et exploitants agricoles) versent aussi une allocation aux veuf (Veuve) s âgé(e)s de moins de 55 ans, sous certaines conditions

PENSION DE REVERSION DU SERVICE PUBLIC DE L'EX-EPOUX OU EPOUSE :

<https://www.service-public.fr/>

Vous avez été marié(e) ou vous êtes l'ex conjoint(e) d'un(e) fonctionnaire décédé(e) et vous voulez savoir si vous pouvez percevoir une pension de réversion sous certaines conditions. Tapez dans la zone de recherche « *pension de réversion* » et répondez aux questions.

Il existe 3 types de fonction publique : d'Etat, Territoriale, Hospitalière. Pour l'obtention d'une pension de réversion, ce sont les mêmes conditions d'attribution qui sont appliquées.

La pension de réversion est égale à 50 % du total de la retraite principale et additionnelle que le fonctionnaire décédé percevait ou aurait pu percevoir

En 2024, en cas de pluralité de conjoints, le montant total de la retraite de réversion est partagé prorata temporis entre les différents conjoints.

PENSION DE REVERSION DES RETRAITES COMPLEMENTAIRES : <https://www.agirc-arrco.fr/>

Pour obtenir cette allocation de réversion, le conjoint ou l'ex-conjoint doit :

- Avoir été marié (ni le concubinage, ni le pacs ne permettent l'attribution de la pension de réversion),
- Ne pas être remarié : le remariage éteint définitivement le droit à la réversion Agirc-Arrco et ce, même s'il est suivi d'un divorce ou du décès du nouveau conjoint,
- Avoir au moins 55 ans ou un âge inférieur s'il a 2 enfants à charge ou est invalide (Quelle que soit la catégorie ou invalide à 80% pour un non assuré social par ex MDPH) au moment du décès.

L'allocation est attribuée sans conditions de ressources.

PRESENCE VERTE : <https://www.presenceverte.fr>

- Avec une écoute attentive et opérationnelle 7 jours sur 7 et 24h sur 24, la téléassistance vous apporte la sécurité nécessaire à la tranquillité au quotidien.
- En effet, la téléassistance, cœur de métier de Présence Verte depuis plus de 30 ans, est un moyen efficace de continuer à vivre normalement malgré les situations parfois déstabilisantes que nous pouvons connaître dans nos parcours de vie.
- Une avancée en âge qui nous rend moins agile...
- Un éloignement géographique familial inévitable mais quelque peu pesant ...
- L'inquiétude de savoir un parent seul...
- Une maladie ou un handicap qui requière une aide rapide et permanente...
- Un salarié qui travaille seul

RETRAITES DE L'ÉTAT : <https://retraitesdeletat.gouv.fr>

Le régime des retraites des fonctionnaires de l'État, des magistrats et des militaires.

Je consulte : documents de retraite, paiement de ma retraite, fiscalité, services et informations, changement de situation, pensions à l'étranger, reprise d'activité, autres prestations, autres pensions de l'état, formulaires - documents, contact du régime.

REGIME GENERAL : <https://www.lassuranceretraite.fr/>

Pour effectuer vos démarches en ligne, obtenir de la documentation, demander votre retraite, etc. Ce site très intuitif vous permettra d'obtenir des réponses à toutes les questions que vous serez amenées à vous poser.

Et, pour vous aider à décrypter les mesures et comprendre les potentielles incidences sur votre situation personnelle, rendez-vous sur le site : <https://la-reforme-des-retraites-et-moi.fr>

RETRAITE DU REGIME AGRICOLE : <https://www.msa.fr>

Tout ce qui concerne la famille, la santé, la retraite, les services des travailleurs du secteur agricole : salariés, exploitant, partenaires.

RETRAITE DES PROFESSIONS LIBERALES : <https://www.la-retraite-en-clair.fr>

Toutes les informations et les conseils utiles pour préparer et vivre sereinement sa retraite.

SERVICE PENSIONS LA POSTE : <https://www.i-retraite.rh.laposte.fr/>

Actualité sur les retraites : CSRHS Centre Services Ressources Humaines à Lannion

Le dispositif senior : le CSP (Centre Services Partagés) et accompagnement de fin de carrière.

SERVICES A LA PERSONNE : <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-a-domicile/beneficier-daide-a-domicile/jai-besoin-detre-aide-a-domicile-comment-faire>

Vous avez besoin d'aide et d'accompagnement à domicile pour vous aider dans les activités et tâches quotidiennes, par exemple : s'habiller, faire les courses, préparer les repas. Vous pouvez faire appel à un service d'aide et d'accompagnement à domicile prestataire ou employer un intervenant à domicile avec ou sans l'aide d'un service mandataire d'aide à domicile.

La Poste Services à la personne : visite du facteur, téléassistance, médicaments et livraison repas à domicile, programmes seniors en vacances.

SERVICE PUBLIC : <https://www.service-public.fr/>

Service-public.fr a pour mission d'informer l'utilisateur et de l'orienter vers les services qui lui permettent de connaître ses obligations, d'exercer ses droits et d'accomplir ses démarches administratives. C'est le site officiel de l'administration française, le portail unique de renseignement administratif et d'accès aux services en ligne, réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

SNCF ACCESSIBILITÉ : <https://www.accessibilite.sncf.com/>

Vous êtes en situation de handicap ou à mobilité réduite ? Découvrez sur ce site les solutions d'accompagnement pour faciliter vos déplacements en gare et assurer votre confort à bord.

SUCCESSION : <https://www.economie.gouv.fr>

La succession en l'absence de testament : Lorsque le défunt n'a pas rédigé de testament, c'est la loi qui désigne les héritiers des droits de succession. Il s'agit alors d'une dévolution légale. Les héritiers sont désignés dans l'ordre suivant et en fonction de leur degré de parenté avec le défunt : les enfants et leurs descendants (aucune distinction ne doit être faite entre les enfants, que leurs parents soient mariés ou non), les parents, les frères et sœurs et les descendants de ces derniers, les ascendants autres que les parents, les collatéraux autres que les frères et sœurs et les descendants de ces derniers.

TOURISTRA : <https://www.touristravacances.com>

L'ANR et Touristra Vacances ont signé un accord de partenariat aux termes duquel Touristra s'engage à accorder à nos adhérents des réductions sur les tarifs publiés dans son catalogue. Pour les individuels, ces réductions peuvent atteindre jusqu'à -35% par rapport aux tarifs du catalogue individuel grand public, selon les dates et les destinations.

TUTÉLAIRE : <https://www.tutelaire.fr/>

À travers ses offres prévoyance couvrant les risques dépendance, hospitalisation et accidents de la vie courante, la Tutélaire s'attache à faire de ses actions le reflet de ses valeurs, avec un point commun à toutes : être présente aux côtés de ses adhérents lorsque la vie décroche et intensifier ses actions pour contribuer à la construction d'un monde plus respectueux de l'humain et de son environnement.

VILLES AMIES DES AINÉS : <https://www.villesamiesdesaines-rf.fr/>

L'Organisation Mondiale de la Santé soutient la démarche des « Villes amies des aînés » qui s'engagent à prendre en compte l'expérience des habitants âgés pour améliorer leur qualité de vie au quotidien. Un annuaire des Villes amies des aînés est en ligne sur le site du réseau francophone des villes amies des aînés.

VTF : <https://www.vtf-vacances.com/fr>

L'ANR a conclu un partenariat avec Vacances Tourisme Famille permettant aux adhérents de l'ANR d'obtenir des réductions de tarif auprès de nombreux partenaires.



Site dédié aux Adhérents : <https://www.adherents.ansiege.fr/>

La Lettre d'info de l'ANR : <https://www.ansiege.fr/newsletter/>

Flash défense des retraités : <https://www.ansiege.fr/>

<https://www.facebook.com/ANR.BienVivreSaRetraite?>

Pour télécharger ce guide social : <https://www.adherents.ansiege.fr/publications/>

Votre ANR
